

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 24 MARS 2023

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	8
Nombre de membres présents	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	5
Date de la convocation	14/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

Absents excusés : BUMAT Vincent -TESSA Dorine – LE MAGADURE Antoine.

Mme Amandine ARNAUD a été élu secrétaire

Objet : Travaux assainissement Opération Cendrillon - Budget eau et assainissement M49

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 562022 en date du 20 Décembre 2022 approuvant le plan de financement de l'opération Cendrillon consistant à construire des extensions du réseau d'assainissement collectif afin de l'aligner sur le zonage décrit et approuvé dans le Plan Local d'Urbanisme de la Commune pour un montant total de 646 841 € HT selon les modalités suivantes :

Plan de financement

Co-financeur	Montant	Taux
Agence de l'eau (*)	0	0%
Département (*)	0	0%
Etat - DETR exceptionnelle	517 473,00 €	80%
Commune de Manteyer - Autofinancement (**)	129 368,00 €	20%
Cout estimatif de l'opération	646 841,00 €	100%

(*) : Dossier présenté en Juin 2022 aux cofinanceurs dans le cadre du contrat ZRR 2022-2024 : action non retenue car la collecte des eaux usées a été déclarée "non éligible" dans ce programme

(**) : Par recours à un emprunt longue durée (25 ou 30 ans)

Vue l'étude effectuée à la demande du service instructeur de la Préfecture pour phaser l'opération, étude réalisée avec le Bureau d'Etudes SERET, qui débouche sur la définition de tranches de travaux :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230324-DELIB152023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Projet d'extension du réseau d'assainissement collectif

Devis estimatif du cout des opérations - Tous les chiffres sont en € HT

Secteur desservi	Montant estimé
Quartier La Montagne - les Adroits	67 991,50 €
Quartier La Montagne - sous Route Départementale	55 757,50 €
Quartier des Fêts - Tranche 1	60 073,10 €
Quartier Le Villard - Tranche 1	23 645,75 €
Quartier Les Gallices - Tranche 1	29 939,30 €
Total couts estimés travaux Tranche 1	237 407,15 €
Imprévus, aléas, augmentation de prix (10%) - Tranche 1	23 740,72 €
Prestation de maîtrise d'œuvre (8%) - Tranche 1	20 891,83 €
Cout estimatif de la Tranche 1	282 039,69 €
Quartier des Fêts - Tranche 2	112 568,70 €
Quartier Le Villard - Tranche 2	87 451,50 €
Quartier les Lagiers	64 005,75 €
Quartier Les Gallices - Tranche 2	43 046,20 €
Total couts estimés travaux Tranche 2	307 072,15 €
Imprévus, aléas, augmentation de prix (10%) - Tranche 2	30 707,22 €
Prestation de maîtrise d'œuvre (8%) - Tranche 2	27 022,35 €
Cout estimatif de la Tranche 2	364 801,71 €
Cout estimatif de l'opération (Tranche 1 + Tranche 2)	646 841,41 €

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2023, sur la réalisation de la tranche 1 d'un montant de 282039.69 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

AUTORISE l'inscription de la tranche 1 sur le budget M49 de l'année 2023.

PRECISE que les dépenses de la Tranche1 de l'opération Cendrillon seront équilibrées comme suit :

- Subvention État (DETR 2023) : 225 632 € (en cours d'instruction)
- Autofinancement : 56 408 €
- TVA : Remboursement via le FCTVA

DESIGNE Monsieur le Maire habilité à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230324-DELIB152023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Copie certifiée conforme.

Le Maire :

Robert PAUCHON.

